

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----  
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015  
-----0-----

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Ayant donné procuration : 5
- Votants : 28

Date de convocation : 24 juin 2015

L'an deux mille quinze, le trente juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

**SECRETARE** : M. Jean TRAMONT

**ETAIENT PRESENTS** : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie-Paule GARCIA, M. Philippe BEYRIES, Mme Cécile LAURENT, M. Thierry SACRE, Mme Marie-Claude SEAILLES, M. Alexandre CARDONA, Mme Frédérique TURRO, Mme Atika OUADDANE, M. Jean TRAMONT, M. Roël VAN ZUMMEREN, Mme Vanessa MARTIAL, , Mme Rose-Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOUIIN, M. Serge COTRET, Mme Lydia NOUAILLES, M. Patrick GOUZENES, Mme Marie-Andrée DUCASSE, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Héléne DELPECH, Mme Geneviève SABATHIER, M. Eric LANXADE.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Marie SONNINO, M. Didier CHATILLON, Mme Corinne BAREILLE, M. Didier HURABIELLE, M. Jean-François ROUSSE.

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Laurent BOLZACHINI à M. Gérard DUBRAC, Mme Marie SONNINO à Mme Marie-Paule GARCIA, M. Didier CHATILLON à M. Alexandre BAUDOUIIN, M. Didier HURABIELLE à M. Philippe BEYRIES, M. Jean-François ROUSSE à Mme Héléne DELPECH.

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2015.

---

### SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable sur le rapport relatif aux mutualisations de services de la Communauté de Communes de la Ténarèze et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2015-2020.

---

## **INSTITUTION D'UNE RESERVE COMMUNALE**

---

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par **22 voix POUR et 6 CONTRE** (Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Hélène DELPECH, M. J.F. ROUSSE, Mme Geneviève SABATHIER, M. Eric LANXADE).

**DECIDE** d'instituer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

---

## **DENOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7<sup>ème</sup> TRANCHE**

---

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la dénomination « Jean DABOS » pour la voirie du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche

---

## **MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF A L'OPERATION EMBELLISSEMENT DE FACADE**

---

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** la modification des articles 6.2 et 9 du règlement relatif à l'opération embellissement de façade comme présentée ci-dessus

---

## **MODIFICATION DU REGLEMENT DES MARCHES DE PLEIN AIR**

---

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le nouveau règlement du marché de plein air

---

## **DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME**

---

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à solliciter une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP d'un an, soit jusqu'au 27 septembre 2016.

---

## **FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)**

---

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par **22 voix POUR, 2 voix CONTRE** (M. Eric LANXADE, Mme Geneviève SABATHIER) et **4 abstentions** (Mme Hélène DELPECH, M. Alain PINSON, Mme Françoise MARTINEZ, M. J. François ROUSSE)

**DECIDE** de procéder à une répartition alternative des ressources du FPIC, conformément au vote du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Ténarèze du 2 juin 2015,  
**OPTÉ** pour la répartition dérogatoire libre,

**FIXE** la répartition du FPIC comme ci-après :

Communes	Montant reversé en €
Beaucaire	5 845
Beaumont	2 730
Bérault	5 605
Blaziert	2 733
Cassaigne	4 078
Castelnau sur l'Auvignon	2 877
Caussens	9 043
Cazeneuve	3 178
Condom	71 987
Fourcès	4 440
Gazaupouy	4 095
Labarrere	4 949
Lagardere	1 199
Lagraulet du Gers	8 099
Larressingle	3 840
Larroque Saint Sernin	2 882
Larroque sur l'Osse	4 375
Lauraët	3 278
Ligardes	3 872
Maignaut Tautzia	3 815
Mansencôme	1 271
Montréal du Gers	16 136
Mouchan	8 698
Roquepine	1 028

Saint Orens Pouy Petit	2 458
Saint Puy	9 346
Valence sur Baise	11 545
<b>Total reversement communes</b>	<b>203 402</b>
<b>Solde Communauté de Communes</b>	<b>188 747</b>
<b>Total Communes et Communauté de Communes</b>	<b>392 149</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

---

#### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU CAMPING MUNICIPAL**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** du remboursement de la somme de 118,48 euros suite à l'annulation de la location précitée

---

#### **CESSION D'UN LOT AU LOTISSEMENT DE BEAULIEU**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession du lot n°14 de la 7<sup>ème</sup> tranche du lotissement Beaulieu à la société BATI PRO 32 moyennant la somme de 22 000 euros,

**DONNE POUVOIR** à M. le Maire ou son représentant afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, les acquéreurs prenant à leur charge les frais notariaux.

---

#### **AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT « SACRES CATHARES »**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées une subvention aussi substantielle que possible dans la cadre de la diffusion du spectacle « Sacrés Cathares » de la compagnie artScenica  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

---

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ORIGINAL TOBOZ STYLE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 650 € à l'association Original Toboz Style  
**INSCRIT** les crédits au budget primitif de l'exercice 2015 à l'article 6281

---

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CITRUS DANS LE CADRE DE CHANTIER INTERNATIONAL

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de chantier international en partenariat avec l'association CITRUS

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

**DESIGNE** Monsieur DUPIN en tant que référent technique.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2015

---

## GRILLE TARIFAIRE SAISON CULTURELLE

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la grille tarifaire des saisons culturelles comme suit :

3 catégories de spectacle, hors spectacle jeunesse, et donc 3 tarifs en fonction de l'importance du spectacle et de sa nature :

	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif D</b>
Normal	A1 : 14 €	B1 : 19 €	C1 : 29 €	D1 : 5 €
Réduit et Groupe de + 10 personnes	A2 : 11 €	B2 : 15 €	C2 : 24 €	
Enfants (-12 ans)	A3 : 5 €	B3 : 5 €	C3 : 5 €	D2 : 3 €

*Critères Tarif Réduit : 12 – 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes à mobilité réduite*

**DECIDE** d'instituer une **carte d'abonnement** individuelle au tarif de 20€ valable pour une saison culturelle de septembre à août permettant à son titulaire d'accéder à une place par spectacle au tarif réduit.

---

## MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU THEATRE

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la régie du Théâtre et afin de permettre l'encaissement des produits de la location du théâtre, de la vente des droits d'entrée au théâtre, de boissons et friandises, des programmes, et de la vente des cartes d'abonnement.

---

## GRILLE TARIFAIRE SAISON CULTURELLE 2015-2016

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la grille tarifaire de la saison culturelle 2015-2016 comme suit :

	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif D</b>
Spectacles	Le Schpountz* Compagnie le Baluchon	Un bon Petit Diable* Théâtre du jour	Le Cancre avec Michel Galabru	Péronille Compagnie La Petite Pierre
	Quintette Aérés Patrick Pagès	Le Chant des Oiseaux Chants de Garonne	Carole Vigneaux quitte la robe	Les Funestes épousailles Compagnie Pélélé
	Les Cocktail's Jazz Band	Projet Caméléon Sarah Ducat	La Vie Parisienne Chants de Garonne	Les Petits Pains Compagnie Rouges les Anges
		Le Jardin des Délices* Théâtre du Jour		Les séances scolaires des spectacles mentionnés d'un *
		Bernard et Jesniné Marie Réache		
		On ne badine pas avec l'amour* Théâtre du Jour		
		Le Carnaval des animaux* Orchestre chambre Toulouse		

Critères Tarif Réduit : 12 – 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes à mobilité réduite

#### **TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un tarif à 8 euros pour la vente de repas.

#### **MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA BASE DE LOISIRS**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la régie de recettes de la base de loisirs et afin de l'encaissement des produits de la vente de boissons de 1ère catégorie ainsi que les produits de la vente de repas.

#### **TARIFS LOCATION DE MATERIEL**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un tarif à 120 euros par jour pour la location du tracteur équipé de broyeur

#### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'INTERVENTION D'UN ACOUSTICIEN**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la commune sollicitera le remboursement de toute charge financière liée aux frais d'intervention d'un acousticien soit auprès du bruiteur en cas de bruit avéré ou du plaignant, dans les cas où le bruit ne dépasserait pas les seuils tolérés.

---

#### **VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une aide financière d'un montant de 1 555,00 €, au titre de travaux d'embellissement de façade, et 10 000€ conformément au détail ci-dessus présenté,  
**DECIDE** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget,

---

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VCGB**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association VCGB  
**INSCRIT** les crédits au budget primitif de l'exercice 2015 à l'article 6281.

---

#### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DESIGNATION D'UN PROGRAMMISTE DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES ALLEES DU GENERAL DE GAULLE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes et conditions de l'avenant 1 à la convention de groupement de commandes pour la désignation d'un programmiste dans le cadre du réaménagement des allées du Général de Gaulle  
**AUTORISE** le Maire à le signer

---

#### **PROGRAMME DE VOIRIE ANNEE 2015**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de lancer une consultation des entreprises selon la procédure adaptée ouverte,  
**AUTORISE** le Maire à la préparation, au lancement, à la signature et à l'exécution du marché avec le ou les entreprises retenues après avis de la commission consultative des achats,  
**AUTORISE** le Maire à signer les avenants inférieurs à 5% du montant global du marché  
**AUTORISE** le Maire à solliciter d'éventuelles subventions aussi substantielles que possible auprès de tout autre organisme ou collectivité intéressée susceptible d'accorder son aide financière.

---

#### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE – MARCHÉ A BON DE COMMANDE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de lancer une consultation des entreprises selon la procédure adaptée ouverte,

**AUTORISE** le Maire à la préparation, au lancement, à la signature et à l'exécution du marché avec l'entreprise retenue après avis de la commission consultative des achats,

---

**CREATION DE POSTE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la création d'un emploi de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

**INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2015

---

**CREATION DE POSTE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la création d'un emploi de la filière technique, au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

**INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2015

---

**LOGEMENTS CONCEDES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la liste des emplois bénéficiaires d'un logement pour nécessité absolue de service comme suit :

<b>Emplois</b>	<b>Obligations liées à l'octroi du logement</b>
Gestion et surveillance du camping	Présence sur site obligatoire en permanence
Gardiennage du Cloître	Présence à proximité indispensable
Gardiennage du Cloître	Présence à proximité indispensable

**DECIDE** de faire supporter les charges d'eau, d'électricité, de gaz, de chauffage, de télécommunication, assurance habitation, taxe d'habitation, entretien courant et menues réparations au locataire.

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

---

**MOTION DE SOUTIEN AU SMUR**

---

En soutien au personnel de l'Hôpital de Condom qui s'est dernièrement inquiété quant à la pénurie d'urgentistes cet été, sur le nord du département, dont le Condomois, je propose, ce soir, au conseil municipal de voter une motion en faveur de la mise en œuvre de moyens humains indispensables pour assurer les premiers secours de nos concitoyens.

La pénurie de professionnels est telle cet été, que tous les urgentistes vont être concentrés sur Auch, délaissant le Smur de Condom durant 27 nuits et deux journées de 24 heures.



Le droit d'accès à la santé, est un droit universel qui ne peut être bafoué de la sorte.

Et tout particulièrement, les services de secours d'urgence, en apportant les premiers gestes qui sauvent... permettant chaque année de sauver de nombreuses vies.

Nous devons donc, alerter les directions générales, sensibiliser l'ARS et tous les acteurs de la santé à cet abandon du territoire durant une période où la population est la plus fragilisée et les accidents plus nombreux !

Le Conseil Municipal émet le vœu que les pouvoirs publics mettent en œuvre les moyens médicaux indispensables à la survie de notre territoire rural... il ne s'agit pas d'augmenter les effectifs par rapport aux années antérieures, mais de garantir aux condomois et aux habitants du nord du département, ce droit universel de pouvoir accéder à des soins d'urgence.



Le Maire

Gérard DUBRAC